

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Piopolis, tenue le 5 mai 2014 à l'édifice municipal de Piopolis à 19 h 30 à laquelle sont présents le Maire Monsieur Fernand Roy, les conseillères Marie Poissant-Manning et Marie-Claire Thivierge et les conseillers Jean-Marc de Raeve, Marc Beaulé et Luc Beaulé.

Le conseiller Germain Grenier s'est excusé.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Karine Bonneau, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

---

**2014-05-095**

**1.0 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Luc Beaulé,  
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge  
Et résolu,

**QUE** le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous est adopté.

**MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS  
SÉANCE ORDINAIRE  
ORDRE DU JOUR**

**DATE :** Le lundi 5 mai 2014  
**HEURE :** 19 h 30  
**ENDROIT :** Édifice municipal

**1.0 Adoption de l'ordre du jour**

**2.0 Adoption du procès-verbal du 8 avril 2014**

**3.0 Suivi de la dernière séance**

**3.1 Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière**

- Premier versement de taxes 2014
- MTQ passage pour piétons
- Atelier sur la sécurité à vélo le 24 mai 2014 avec Sûreté du Québec

**4.0 Période de questions (5 minutes max.)**

**5.0 Correspondance**

**6.0 Administration générale**

- 6.1 Dépôt des états financiers 2013
- 6.2 Politique de capitalisation
- 6.3 Avis de motion règlement 2014-10 augmentation du fonds de roulement
- 6.4 Prêt de 79 758 \$ à refinancer pour liquidité
- 6.5 Atelier de formation Infotech à Piopolis
- 6.6 Soumissions drapeau pour la Municipalité
- 6.7 Location de la salle communautaire
- 6.8 Page Facebook de la Municipalité et des Echos de Piopolis

6.9 Facture SNC Lavalin

## **7.0 Sécurité publique**

- 7.1 Adoption Règlement 2014-06 permis de brûlage
- 7.2 Rencontre avec M<sup>me</sup> St-Onge Sécurité Publique du Québec

## **8.0 Transport**

- 8.1 Règlement 2014-08 stationnement sur les chemins municipaux : panneaux de signalisation

## **9.0 Hygiène du milieu**

- 9.1 Compteur d'eau

## **10.0 Santé et bien-être**

- 10.1 Évaluation des réalisations PFA et MADA de l'année 2013
- 10.2 Soumissions Édifice multiservices

## **11.0 Aménagement, urbanisme et développement**

- 11.1 Les Fleurons du Québec
- 11.2 Projet de caractérisation des cours d'eau et des bandes riveraines des lacs (MRC)
- 11.3 Avis de motion règlement sur la protection du patrimoine visuel

## **12.0 Loisirs et culture**

- 12.1 Projet de vidange d'embarcation quai de la Municipalité
- 12.2 Avis de motion règlement sur la signalisation stationnement de la Marina
- 12.3 Demande de passage : Tour de Beauce
- 12.4 Contribution Association chasse et pêche lac Mégantic
- 12.5 Relocalisation de la bibliothèque
- 12.6 Ouverture Halte des Zouaves le 11 juin 2014
- 12.7 Travaux du CDLP
- 12.8 Journées de la culture
- 12.9 Présence des intervenants de Granit Action dans le SAE
- 12.10 Brochure Tourisme Mégantic
- 12.11 Collection Laurier Gauthier

## **13.0 Comptes à payer**

## **14.0 Dépenses récurrentes**

## **15.0 Varia**

## **16.0 Rapport des comités**

Conseillère # 1 Mme Marie Poissant Manning  
Loisirs, culture et politique familiale (jeunes familles et Vieillir actif et en santé)  
Comités : Sécurité, Québec en forme et Comité culturel

Conseiller # 2 M. Germain Grenier  
Schéma de couverture des risques en sécurité incendie, sécurité civile  
Comité : Trans-Autonomie, Plan des mesures d'urgence, Marina, Patinoire

Conseillère # 3 Mme Marie-Claire Thivierge  
Bibliothèque, politique familiale (jeunes familles et Vieillir actif et en santé)  
Comité : Piopolis fête l'hiver

Conseiller # 4 : M. Jean-Marc de Raève

Environnement et urbanisme  
Comités : APLM (Association pour la protection du lac Mégantic) et CQEP (Comité qualité environnement de Piopolis), COBARIC (Comité du bassin versant de la rivière Chaudière) et CCU (Comité consultatif d'urbanisme)

Conseiller # 5 : M. Luc Beaulé  
Bâtiments et équipements, vie communautaire  
Comité : Semaine du bénévolat

Conseiller # 6 : M. Marc Beaulé  
Administration générale, promotion et développement économique, information et service de proximité.  
Comités : Camping et Comité de la Politique de la famille et des aînés

Maire : M. Fernand Roy  
Voirie et urbanisme  
Comités : Conseil des maires, CCU (Comité consultatif d'urbanisme), CDLP (Comité de développement local de Piopolis) et comité de voirie

### **17.0 Période de questions (30 minutes max.)**

### **18.0 Levée de la séance**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2014-05-096

### **2.0 Adoption du procès-verbal du 8 avril 2014**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,  
Appuyé par le conseiller Marc Beaulé  
Et résolu,

Que le procès-verbal du 8 avril 2014 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **3.0 Suivi de la dernière séance**

#### **3.1 Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière**

- Premier versement de taxes 2014 : lettre et avis de rappel envoyés
- MTQ passage pour piétons : installation de la signalisation mi-juin
- Atelier sur la sécurité à vélo le 24 mai 2014 avec Sûreté du Québec

### **4.0 Période de questions (5 minutes max.)**

Monsieur le Maire répond aux questions du public sur :

- Halte : réduction de la vitesse
- Publicité Gina Dubé
- Défibrillateur : samedi 17 mai 2014

### **5.0 Correspondance**

La liste de la correspondance reçue au cours du mois d'avril 2014 est remise aux membres du Conseil. La liste est en annexe.

### **6.0 Administration générale**

2014-05-097

#### **6.1 Dépôt des états financiers 2013**

**ATTENDU QUE** la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton et la directrice générale et secrétaire-trésorière ont monté et vérifié les états et rapports financiers de la Municipalité de Piopolis pour l'année 2013 ;

**ATTENDU QUE** ces documents ont été présentés et discutés à l'atelier de travail du 28 avril 2014 ;

Il est proposé par le conseiller Marc Beaulé,  
Appuyé par la conseillère Marie Poissant-Manning  
Et résolu,

**QUE** le rapport financier préparé et vérifié pour l'année 2013 soit accepté et approuvé tel que présenté.

**QU'**une copie de ce document soit transmise au MAMROT conformément aux exigences du code municipal en cette matière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 6.2 Politique de capitalisation

Une politique de capitalisation sera élaborée à une prochaine séance.

#### 6.3 Avis de motion règlement 2014-10 augmentation du fonds de roulement

Le conseiller Marc Beaulé donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil sera présenté, pour adoption, un RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-10 augmentant le fonds de roulement à 45 000,00\$.

**2014-05-098**

#### 6.4 Prêt de 79 758 \$ à refinancer pour liquidité

Il est proposé par le conseiller Luc Beaulé,  
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge  
Et résolu,

**QUE** le Conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire les démarches nécessaires et à signer les documents afin de réaliser l'emprunt de 79 758,00 \$ pour fermer le règlement d'emprunt 2008-12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2014-05-099**

#### 6.5 Atelier de formation Infotech à Piopolis

Il est proposé par le conseiller Marc Beaulé,  
Appuyé par le conseiller Jean-Marc de Raeve  
Et résolu,

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière à participer, le 14 mai prochain à l'édifice municipal de Piopolis, à l'atelier consultatif du système Sygem donné par la compagnie Infotech.

**QUE** les frais d'inscription de l'ordre de 200\$ plus taxes, les frais de repas sont payables par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2014-05-100**

#### 6.6 Soumissions drapeau pour la Municipalité

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,  
Appuyé par le conseiller Marc Beaulé  
Et résolu,

**DE** procéder à l'achat de deux (2) drapeaux portant l'emblème de la Municipalité pour un montant ne dépassant pas 425,00 \$ avant taxes.

**QUE** cette dépense soit affectée au poste 02-130-00-999 : Autres dépenses gestion administrative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2014-05-101**

6.7 Location de la salle communautaire

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve  
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge  
Et résolu,

**QUE** le prix de location de la salle communautaire soit de 50,00\$,

**QUE** le prix de location de la cuisine de la salle communautaire soit de 25,00\$,

**QUE** le prix de location des salles de classe soit de 25,00\$,

**QUE** ces prix ne s'appliquent pas aux comités de la Municipalité puisque la Municipalité leur offre gratuitement la disponibilité de ses locaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.8 Page Facebook de la Municipalité et des Echos de Piopolis

La Municipalité ainsi que le journal les Échos de Piopolis ont une page Facebook depuis le 14 avril dernier.

**2014-05-102**

6.9 Facture SNC Lavalin

Il est proposé par le conseiller Marc Beaulé,  
Appuyé par la conseillère Marie Poissant-Manning  
Et résolu,

**QUE** les membres du Conseil municipal de Piopolis autorisent le paiement de la facture pour les honoraires professionnels de SNC Lavalin concernant l'assistance technique pour le projet de la Vieille-Forge au montant de 490.16 \$ plus taxes.

**QUE** cette dépense soit affectée au poste 02-130-00-999 : Autres dépenses gestion administrative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0 Sécurité publique

**2014-05-103**

7.1 Adoption Règlement 2014-06 permis de brûlage

**Municipalité de Piopolis**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-06 RELATIF AU PERMIS DE BRÛLAGE**

**CONSIDÉRANT** qu'il est loisible à toute corporation municipale d'adopter des

règlements pour prévenir les incendies :

**CONSIDÉRANT** que certains propriétaires dont les terrains sont situés dans les limites de la municipalité sont parfois dans l'obligation de faire usage du feu pour détruire du foin sec, paille, herbes sèches, tas de bois, broussailles, branchages, quelques arbres ou arbustes, abattis, plantes, troncs d'arbres ou autres combustibles ;

**CONSIDÉRANT** que certaines personnes, dans le but d'éloigner les moustiques ou d'égayer un pique-nique ou une fête champêtre, se permettent d'allumer un feu de camp ;

**CONSIDÉRANT** que ces feux représentent souvent des risques sérieux pour la propriété d'autrui ;

**CONSIDÉRANT** que ces feux doivent être soumis à une réglementation uniforme et bien définie ;

#### **POUR CES MOTIFS:**

Il est proposé par le conseiller Luc Beaulé,  
Appuyé par le conseiller Jean-Marc de Raeve  
Et résolu,

Que le présent règlement soit adopté, qu'il porte le numéro 2014-06 et qu'il y soit décrété ce qui suit

#### **ARTICLE 1**

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

A l'intérieur des limites municipales, il est défendu à toute personne d'allumer ou de maintenir allumé un feu dans un endroit privé ou public du 1<sup>er</sup> avril au 15 novembre de chaque année sans avoir préalablement obtenu un permis de la Municipalité. Sauf s'il s'agit d'un feu de bois effectué dans un foyer spécialement conçu à cet effet, et qu'il n'existe aucun avis d'interdiction émis à des fins de sécurité, soit par le gouvernement du Québec ou ses mandataires, soit par la Municipalité elle-même.

#### **ARTICLE 3**

Seuls sont permis les feux suivants et aux conditions suivantes :

- 3.1 Les feux dans les appareils de cuisson en plein air comme les foyers, barbecues et autres installations prévues à cette fin ;
- 3.2 Les feux dans des contenants en métal comme les barils ou autres installations sécuritaire;
- 3.3 Les feux réalisés sur parterre minéral et dont le pourtour est exempt de toute matière végétale, et qu'il n'existe aucun avis d'interdiction émis à des fins de sécurité, soit par le gouvernement du Québec ou ses mandataires, soit par la Municipalité elle-même ;
- 3.4 Pour les agriculteurs, les feux de paille ou de foin, lorsque autorisés par le chef de la brigade des incendie ;
- 3.5 Les brûlages industriels dûment autorisés. Par exemple, les feux en vue de détruire toute matière ligneuse abattue lors d'un déboisement effectué pour le passage d'une route, d'une ligne de transport d'énergie, de la construction d'une bâtisse ou de tout genre de travaux à visées industrielles ou commerciales. Pour ces types de brûlages, la Loi sur les forêts exige qu'un permis soit délivré par l'organisme responsable de la protection des forêts, en l'occurrence la Société de protection des forêts contre le feu.

#### **ARTICLE 4**

Nul ne peut utiliser des pièces pyrotechniques pour consommateurs sauf si elles sont utilisées dans un lieu exempt de toute obstruction et dont les dimensions sont de 30 mètres par 30 mètres et, lorsqu'elles sont utilisées sur le domaine public, si la surveillance en est assurée par un artificier qualifié agréé par la Direction de la réglementation des explosifs du Ministère des Ressources naturelles du Canada. Un permis de la Municipalité doit préalablement être obtenu.

#### **ARTICLE 5**

- 5.1 Une amende de 100\$ et les frais seront exigés à toute personne commettant une offense au présent règlement ;
- 5.2 Une amende de 200\$ et les frais seront exigés à toute personne commettant une deuxième offense au présent règlement ;
- 5.3 Une amende de 500\$ et les frais seront exigés à toute personne commettant une offense à chaque offense subséquente à la deuxième offense au présent règlement.

#### **ARTICLE 6**

Le présent règlement abroge le règlement 1988-004.

#### **ARTICLE 7**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté à Piopolis, le 5 mai 2014.

---

**FERNAND ROY**  
Maire

---

**KARINE BONNEAU**  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 7.2 Rencontre avec M<sup>me</sup> St-Onge Sécurité Publique du Québec

Une rencontre a eu lieu le 8 avril dernier avec Madame Martine St-Onge de la sécurité civile du Québec.

#### **8.0 Transport**

**2014-05-104**

#### 8.1 Règlement 2014-08 stationnement sur les chemins municipaux : panneaux de signalisation

Il est proposé par le conseiller Marc Beaulé,  
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge  
Et résolu,

**DE** procéder à l'achat de panneaux de stationnement interdit pour les chemins municipaux pour un montant ne dépassant pas 565,00 \$ avant taxes.

**QUE** cette dépense soit affectée au poste 02-320-00-643 : Signalisation - voirie.

**9.0 Hygiène du milieu****9.1 Compteur d'eau**

Étant donné que le premier compteur d'eau pour le service d'aqueduc a été offert gratuitement par la Municipalité, les prochains seront chargés au prix coutant plus les taxes.

**10.0 Santé et bien-être****10.1 Évaluation des réalisations PFA et MADA de l'année 2013**

Le plan d'action 2013-2015 a été mis à jour par le Comité de la famille et des aînés de Piopolis et déposé au Conseil.

2014-05-105

**10.2 Soumissions Édifice multiservices****Réaménagement édifice multiservice : soumissions reçues****Soumissions reçues:**

Entrepreneurs :	Travaux complet	Travaux excluant peinture et revêtement extérieur
Les constructions Mathieu Croteau	19 545 \$	14 980 \$
Construction générale Blais Inc.	14 199 \$	11 665 \$
PRL Construction	23 550 \$	20 700 \$
Construction générale Roy-Fontaine	15 360 \$	13 060 \$

Ces prix n'incluent pas les taxes.

Il est proposé par le conseiller Luc Beaulé,  
Appuyé par le conseiller Jean-Marc de Raeve  
Et résolu,

**QUE** le conseil municipal de Piopolis accepte la soumission de Construction générale Blais Inc., conditionnel à une réponse positive de professionnel et conditionnel à l'obtention de subventions pour compléter le montant de 6000\$ prévu au budget, pour les travaux d'aménagement de l'édifice située au 415 rue Principale appartenant à la Municipalité, au coût de 14 199 \$ plus taxes, le tout tel que décrit dans la soumission datée du 22 avril 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.0 Aménagement, urbanisme et développement**

2014-05-106

**11.1 Les Fleurons du Québec**

**CONSIDÉRANT** qu'en raison des projets de fleurissement non terminés, les Fleurons du Québec offre la possibilité à la Municipalité de repousser la visite des classificateurs d'un an, tout en demeurant membre et en continuant d'afficher leurs fleurons.

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,  
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge  
Et résolu,



**QUE** la Municipalité de Piopolis adhère à Les Fleurons du Québec dont l'objectif est de reconnaître les municipalités qui améliorent leur environnement par l'embellissement horticole des lieux à la vue du public, pour l'année 2014 au coût de 265.00\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-05-107

11.2 Projet de caractérisation des cours d'eau et des bandes riveraines des lacs (MRC)

**ATTENDU QUE** certains lacs de la MRC connaissent des périodes de prolifération de cyanobactéries depuis quelques années, ce qui nuit aux activités nautiques de la région;

**ATTENDU QU'**un certain nombre de citoyens n'ont toujours pas été sensibilisés sur ce sujet;

**ATTENDU QU'**il est de la responsabilité de la MRC d'exercer sa compétence à l'égard des cours d'eau, qui selon l'article 105 de la LCM, l'oblige à rétablir l'écoulement normal des eaux lorsqu'elle est informée qu'il y a menaces à la sécurité des personnes et des biens;

**ATTENDU QUE** la jurisprudence nous apprend que quelques MRC et municipalités ont été reconnues coupables de négligence à l'égard de cours d'eau qui ont causé des dommages aux biens des personnes;

**ATTENDU QUE** la MRC du Granit a débuté en 2012 une campagne de caractérisation des cours d'eau et de sensibilisation des riverains par l'embauche de deux stagiaires;

**ATTENDU QUE** la MRC du Granit, pour les raisons mentionnées ci-dessus, désire poursuivre la caractérisation des cours d'eau et des bandes riveraines en mettant en place une équipe terrain, composée de deux stagiaires.

**ATTENDU QUE** la poursuite de ce projet soutiendra l'application du RCI 2008-14 pour les inspecteurs municipaux, en leur fournissant les informations nécessaires à leur travail;

**ATTENDU QUE** Rémi Morin, responsable à l'environnement à la MRC du Granit sera responsable de la supervision de cette équipe, avec la collaboration des inspecteurs municipaux;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piopolis est d'accord pour s'impliquer dans la mise en œuvre du projet de caractérisation de la MRC du Granit;

**ATTENDU QUE** la nomination des stagiaires en tant qu'inspecteurs adjoints est nécessaire pour que ces derniers soient revêtus du droit de visite spécifié à l'article 3.6 du RCI 2008-14, leur donnant un accès légal aux propriétés privées pour faire leur travail;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,  
Appuyé par la conseillère Marie Poissant-Manning  
Et résolu,

**D'**appuyer le projet de caractérisation de la MRC du Granit et de nommer à titre d'inspecteurs adjoints les personnes mentionnées ci-dessus et ce, pour la saison 2014 du projet de caractérisation des cours d'eau et des bandes riveraines :

Sébastien Rouillard, étudiant au baccalauréat intégré en environnements naturels et aménagés à l'université Laval.

Olivier Mainville, étudiant au baccalauréat en aménagement et environnement forestiers à l'université Laval.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 Avis de motion règlement sur la protection du patrimoine visuel

Le conseiller Jean-Marc de Raeve donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté, pour adoption, un RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-12 relatif à la protection du patrimoine visuel.

## **12.0 Loisirs et culture**

**2014-05-108**

### **12.1 Projet de vidange d'embarcation quai de la Municipalité**

**CONSIDÉRANT** que suite aux événements du 6 juillet dernier, la ville de Lac-Mégantic ne pourra offrir le service de vidange des eaux usées pour les embarcations nautiques,

**CONSIDÉRANT** que nous avons intérêt à prendre toutes les mesures pour protéger la qualité de l'eau du lac Mégantic,

**CONSIDÉRANT** que la Marina de Piopolis est le seul endroit actuellement susceptible d'installer un tel système de vidange des eaux usées pour la saison estivale 2014,

**CONSIDÉRANT** que ce service sera accessible gratuitement à tous les propriétaires d'embarcations nautiques provenant de toutes les municipalités situées sur les rives du lac Mégantic,

**CONSIDÉRANT** que l'installation d'un deuxième point de service pour les années futures ne fera que renforcer notre volonté commune de protéger la qualité de l'eau du lac Mégantic,

**CONSIDÉRANT** que le coût approximatif pour la réalisation de ces travaux se chiffre à 23,200.00\$ taxes incluses.

**CONSIDÉRANT** que le Comité de la Marina doit constituer les fonds nécessaires à la réalisation du projet auprès de différent organisme,

Il est proposé par le conseiller Marc Beulé,  
Appuyé par le conseiller Luc Beulé  
Et résolu,

**D'**autoriser la directrice générale à signer tous les documents relatifs au projet de vidange d'embarcation au quai de la Municipalité.

**QU'**afin de payer le coût net de cette acquisition, un montant de 4000.00 \$ soit pris à même le surplus accumulé de la Municipalité

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **12.2 Avis de motion règlement sur la signalisation stationnement de la Marina**

La conseillère Marie Poissant-Manning donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté, pour adoption, un RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-11 ayant pour objet de restreindre le stationnement de la Marina.

**2014-05-109**

### **12.3 Demande de passage : Tour de Beauce**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve  
Appuyé par la conseillère Marie Poissant-Manning  
Et résolu,

**QUE** la Municipalité de Piopolis autorise l'organisation du TOUR DE BEAUCE à circuler sur le territoire de la Municipalité lors de l'étape Lac-Mégantic/ Mont-Mégantic

le jeudi 12 juin prochain et lors du Granfondo de Lac-Mégantic le samedi 27 septembre prochain.

**QUE** la Municipalité de Piopolis informe la direction régionale du ministère des Transports qu'elle n'a pas d'objection à la tenue de cette activité de masse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2014-05-110**

12.4 Contribution Association chasse et pêche lac Mégantic

Il est proposé par le conseiller Marc Beaulé,  
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge  
Et résolu,

**QUE** la Municipalité de Piopolis appui financièrement l'Association chasse et pêche de Lac-Mégantic dans le cadre de leur campagne de financement 2014 en remettant un montant de 100.00\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.5 Relocalisation de la bibliothèque

La bibliothèque sera relocalisée dans une autre salle pour faciliter l'accès au deuxième étage par l'ascenseur.

12.6 Ouverture Halte des Zouaves le 11 juin 2014

Le Conseil autorise l'ouverture de la Halte des Zouaves le 11 juin prochain de 9H00 à 12h00 pour une activité donnée pour des aînés par l'organisme AREQ de Lac-Mégantic.

12.7 Travaux du CDLP

Une carte touristique de la Municipalité de Piopolis est en production ainsi qu'un classeur à anneaux contenant les informations sur les commerces et services situés dans la Municipalité.

**2014-05-111**

12.8 Journées de la culture

**ATTENDU QUE** la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité de Piopolis et de la qualité de vie de ses citoyens ;

**ATTENDU QUE** la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

**ATTENDU QUE** la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piopolis a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

**ATTENDU QUE** le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

**ATTENDU QUE** l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Luc Beaulé,  
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge  
Et résolu,

**QUE** la Municipalité de Piopolis, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2014-05-112**

### 12.9 Présence des intervenants de Granit Action dans le SAE

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Granit Action souhaite intervenir auprès des Services d'animation estivaux (SAE) de la MRC du Granit, lors de la saison estivale 2014, au niveau du mode de vie physiquement actif et en saine alimentation;

**CONSIDÉRANT QUE** des intervenants de Granit Action sont disposés à rencontrer les SAE de la MRC du Granit, à raison de deux fois durant l'été pour chacun des SAE, pour y tenir des activités d'animation et de sensibilisation;

**CONSIDÉRANT QU'un** minimum de ressources matérielles et financières est à prévoir pour chacun des SAE participants;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning  
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge  
Et résolu,

**QUE**, dans le but de promouvoir un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation, la Municipalité de Piopolis accepte de recevoir les services de Granit Action pendant la saison estivale 2014 de son SAE.

**QUE** les locaux et le matériel nécessaires à la tenue des différentes activités sont mis à la disposition de Granit Action, gracieusement.

**QUE** les animateurs du SAE de la Municipalité de Piopolis devront tout de même assurer la gestion de leur groupe respectif lors de la visite des intervenants de Granit Action.

**QUE** pour le volet « saine alimentation », la Municipalité de Piopolis accepte de défrayer la somme de 3.50 \$ par enfant jusqu'à concurrence de 160 \$ inscrit pour la saison complète du Service d'animation estival, montant servant à l'achat de nourriture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 12.10 Brochure Tourisme Mégantic

La brochure annuelle de Tourisme Mégantic est disponible. Une page est attribuée à la Municipalité.

**2014-05-113**

### 12.11 Collection Laurier Gauthier

Il est proposé par le conseiller Marc Beaulé,  
Appuyé par la conseillère Marie Poissant-Manning  
Et résolu,

**QUE** le Conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire les démarches nécessaires et à signer les documents pour la réalisation du projet de musée Collection Laurier Gauthier.

2014-05-114

**13.0 Comptes à payer**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve  
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge  
Et résolu,

**QUE** les comptes apparaissant sur la liste jointe aux présentes soient payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14.0 Dépenses récurrentes**

La liste des dépenses récurrentes payées par la directrice générale et secrétaire-trésorière au cours du mois d'avril 2014 est déposée aux membres du Conseil.

**15.0 Varia**

**15.1 CDL invitation à la route des Sommets**

La route des Sommets va se prolonger jusqu'à Ham-sud. Une rencontre va avoir lieu le mercredi 14 mai 2014.

**16.0 Rapport des comités**

Conseillère # 1 Mme Marie Poissant Manning  
Comité de sécurité : suivi des lettres envoyées.  
Comité culturel : concert le 31 mai avec Alain Lefebvre.

Conseiller # 2 M. Germain Grenier  
Absent

Conseillère # 3 Mme Marie-Claire Thivierge  
Bibliothèque : rencontre avec Madame Lucie Fortier.

Conseiller # 4 : M. Jean-Marc de Raeve  
CCU : rencontre à Frontenac sur le nouveau schéma d'aménagement de la MRC.  
Environnement : article dans le journal sur le danger des ampoules fluocompactes.  
Rencontre Recyc Québec prévue à Sherbrooke le 20 mai.  
Écrire un article dans les Échos sur la qualité de l'eau du lac Mégantic.

Conseiller # 5 : M. Luc Beaulé  
Semaine du bénévolat : 92 billets pour le souper du 12 avril 2014.  
Bâtiment du bureau de poste : demande de soumissions à 4 entrepreneurs, date limite 22 avril 2014.  
Participation à une formation de la Mutuelle des municipalités (Sécurité incendie : risques).

Conseiller # 6 : M. Marc Beaulé  
Rencontre avec l'entrepreneur général Roy-Fontaine.  
Participation aux réunions sur la Marina et du CDLP.  
Participation au Congrès Carrefour action municipale.  
Regard sur les soumissions pour l'édifice multiservices.  
Raffiné le document sur les incitatifs pour résidents à Piopolis.  
Contact avec Serge Bilodeau MRC pour la couverture cellulaire.

Maire : M. Fernand Roy  
Participation au Conseil des maires en avril 2014.

Remise protocolaire Lucie Grenier : bénévole de l'année.  
Participation réunions Marina et CDLP.

**17.0 Période de questions (30 minutes max.)**

M. le maire répond aux questions du public sur :

- Riverain du lac Mégantic
- Réunion Comité du petit bonheur (vaisselle 1,25\$)
- Banderole saison estivale « Bienvenue à Piopolis »
- Exposition à la Tour à feu

2014-05-115

**18.0 Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Marc Beaulé  
Et résolu,

**QUE** la séance est levée ; il est 21 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Karine Bonneau, directrice générale et  
secrétaire-trésorière

---

Fernand Roy, maire